

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

Délibération n°32/2022

L'an deux mille vingt-deux

Le dix-huit octobre à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 12 octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 14

Présents : BERGER Marie-Agnès, CHAVEROT Virginie, CHIRAT Florent, COMBET Damien, COSTE Marc FOUILLAND Pierre, GAUQUELIN Françoise, GOUGNE Yves, GRIFFOND Morgan, JAUNEAU Jean-Claude, MALOSSE Daniel, MOLLARD Yvan, STARON Catherine, THIMONIER Jean-Marc.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre FOUILLAND.

OBJET :

Election d'un(e)
secrétaire de séance

VU l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose « qu'au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire » ;

VU l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que cette nomination se fait en principe au scrutin secret par une élection à la majorité, éventuellement à trois tours ;

Le Président expose ce qui suit :

Au début de chaque séance du comité syndical, il convient d'élire un secrétaire de séance et éventuellement un ou plusieurs auxiliaires.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0
abstention,

ELIT monsieur Pierre FOUILLAND comme secrétaire de séance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND

